

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Présents : Maxime BLANCHARD, Rachel CHASTAGNER, Franck CHOMAT, Jean-Luc DESBOIS, Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA, Solène NORET, Yvette PIGNAUD, Julie ROCHE, Jean Marc RIOU, Laurianne ZAVAGNO.

Assistaient également à la réunion : Trois habitants de la commune.

Secrétaire de séance : Maxime BLANCHARD

En préambule de la séance, le maire sortant M. Jacques BLETTERY remercie les membres du nouveau conseil municipal pour leur engagement au service de la commune et les encourage dans leurs nouvelles fonctions.

M. Jacques BLETTERY procède ensuite à l'installation des nouveaux conseillers municipaux avant de donner la parole à la doyenne de ces derniers : Mme Yvette PIGNAUD. Elle est chargée de présider la séquence d'élection du maire.

1. Election du maire.

Yvette PIGNAUD demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de maire. Jean-Luc DESBOIS annonce sa candidature. Il est le seul candidat.

Deux assesseurs sont nommés pour l'organisation du scrutin : Mme Solène NORET et Mme Rachel CHASTAGNER.

Les 11 conseillers municipaux procèdent au vote.

Le dépouillement est effectué par les deux assesseurs. Jean-Luc DESBOIS obtient onze voix, il est élu maire de Saint-Nicolas-des-Biefs, au premier tour, à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Le maire sortant lui remet symboliquement son écharpe tricolore.

Jean-Luc DESBOIS prononce un discours dans lequel il rappelle son attachement à la commune. Il remercie notamment M. Vincent GILI, conseiller municipal sortant, pour l'avoir incité à intégrer la vie communale et Jacques BLETTERY pour l'avoir accueilli sur sa liste en 2020. Il remercie également son épouse et ses enfants qui le soutienne, ainsi que ses colistiers pour leur confiance et leur implication.

Il salue également les membres de la deuxième liste qui avait été annoncée, et avec lesquels un temps d'échange est prévu.

Il remercie enfin et surtout les habitants qui ont exprimé leur confiance par 67 % de participation au scrutin malgré la liste unique. Cela oblige la nouvelle équipe municipale.

2. Détermination du nombre d'adjoints.

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints au maximum autorisé par la loi c'est-à-dire à trois postes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation de la liste d'adjoints.

Le maire indique que l'élection des adjoints se fait maintenant par scrutin de liste paritaire pour toutes les communes quelle que soit leur taille.

Une seule liste d'adjoints est présentée au maire. Elle est composée, dans l'ordre, de Maxime BLANCHARD, Laurianne ZAVAGNO et Franck CHOMAT.

Un vote à bulletin secret est organisé par le président de séance.

L'unique liste est élue à l'unanimité des suffrages. Elle recueille onze voix.

4. La Charte de l'Elu local.

Le maire demande aux conseillers municipaux de se lever et effectue une lecture des quatorze points qui composent la charte de l'élue local.

5. Vote du montant des indemnités du maire et des adjoints.

Jean-Luc DESBOIS propose que le maire ainsi que les trois adjoints perçoivent l'indemnité maximale prévue par la loi, soit 1155,06 euros brut mensuel pour le maire et 447,64 euros brut mensuel pour les adjoints.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Désignation des membres de la commission obligatoire d'Appel d'Offres.

Le maire rappelle le rôle de cette commission et précise qu'elle est amenée à se réunir, par exemple, lors de la désignation d'un gérant pour le gîte et lors de toutes consultations pour l'attribution d'un marché public. Elle est présidée par le maire.

Est proposé comme président : Jean-Luc DESBOIS

Sont proposés aux postes de membres titulaires : Maxime BLANCHARD ; Franck CHOMAT, Rachel CHASTAGNER

Sont proposés aux postes de membres suppléants : Laurianne ZAVAGNO, Vincent FOURNIER, Jean-Marc RIOU

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la commission des Finances.

Le maire rappelle que cette commission doit préparer les budgets et veiller à la bonne santé financière de la commune. Elle se réunira en amont du vote du budget municipal courant avril 2026.

Sont proposés aux postes de membres : Maxime BLANCHARD, Laurianne ZAVAGNO, Franck CHOMAT, Valérien GARCIA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la commission des Finances.

Le maire rappelle que cette commission doit préparer les budgets et veiller à la bonne santé financière de la commune. Elle se réunira en amont du vote du budget municipal courant avril 2026.

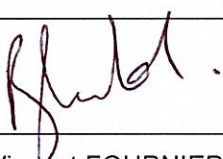
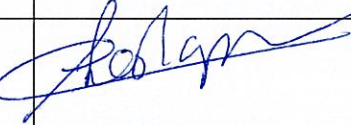
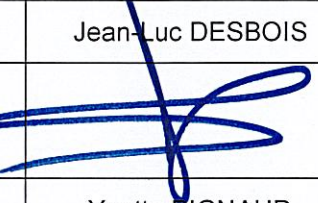
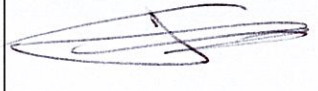
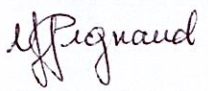
Sont proposés aux postes de membres : Maxime BLANCHARD, Laurianne ZAVAGNO, Franck CHOMAT, Valérien GARCIA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La réunion du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 27 mars à 18h.

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h20.

Maxime BLANCHARD	Rachel CHASTAGNER	Franck CHOMAT	Jean-Luc DESBOIS
			
Vincent FOURNIER	Valérien GARCIA	Solène NORET	Yvette PIGNAUD
			
Julie ROCHE	Jean Marc RIOU	Laurianne ZAVAGNO	
	